

Comment devenir entrepreneur ?

Description

Comment devenir entrepreneur ? En premier lieu, lorsque l'on souhaite [créer une entreprise](#), il est important de bien se renseigner. En effet, les formes juridiques sont nombreuses, et chacune dispose de ses propres spécificités. De plus, les démarches de créations varient d'un statut juridique à l'autre. L'entrepreneur en devenir se doit donc d'être rigoureux dans ses recherches, afin de trouver le statut le plus adapté à son projet et ses aspirations personnelles.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Comment devenir entrepreneur : les étapes à suivre

Pour devenir entrepreneur, il est important de respecter certaines étapes. Parmi les **principales étapes**, on retrouve :

1. Préparer son projet en amont ;
2. Choisir son [statut juridique](#) ;
3. Rédiger des statuts conformes à la législation applicable ;
4. Trouver des financements ;
5. Ouvrir un compte bancaire dédié à l'entreprise ;
6. Domicilier son entreprise ;
7. Souscrire une assurance professionnelle ;
8. Immatriculer son entreprise.

Bien entendu, il ne suffit pas d'accomplir ces démarches. La création d'une entreprise implique également un **investissement personnel de la part de son créateur**, qui devra non seulement maîtriser la partie technique du métier qu'il compte exercer mais également les législations applicables à ce métier.

Enfin, devenir entrepreneur implique une certaine capacité d'adaptation aux évolutions économiques, règlementaires et sectorielles, pour s'assurer le succès du projet.

Exemple : si vous souhaitez [créer une entreprise de services de déménagement](#), vous devrez réaliser un étude de marché afin de construire idéalement votre offre.

Comment devenir entrepreneur ?



Etablir un business plan et une étude de marché



Choisir son statut juridique et rédiger des statuts



Trouver des financements



Ouvrir un compte bancaire professionnel



Domicilier son entreprise



Souscrire une assurance professionnelle



Immatriculer son entreprise

LegalPlace.

Comment bien préparer son projet d'entreprise ?

Pour assurer le succès du projet, et le soutien des investisseurs, la première étape consiste à **préparer un projet de création d'entreprise viable et cohérent**. Pour cela, divers outils sont à la disposition d'un entrepreneur, et notamment :

- Le business plan ;
- Le prévisionnel financier.

Voyons ensemble les caractéristiques de ces indispensables à la création d'une entreprise.

Elaborer un business plan convaincant

Convaincre les potentiels investisseurs d'adhérer à votre projet suppose une **étude approfondie du marché et des risques encourus**. C'est pour cela qu'il est conseillé de s'intéresser sérieusement aux méthodes [d'élaboration d'un business plan](#), qui saura vous orienter sur la stratégie à mettre en place pour mener à bien votre projet, et convaincre les investisseurs.

Présenter le projet de création d'entreprise et les fondateurs

En premier lieu, le business plan doit **présenter le contexte dans lequel s'inscrit le projet** de création d'entreprise. Pour ce faire, il devra mentionner :

- Les problématiques auxquelles l'entreprise doit faire face ;
- Les solutions proposées pour y remédier ;
- Le ou les objectifs que se sont donné les créateurs de l'entreprise ;
- Le détail du projet ;
- Une présentation des associés fondateurs ;
- Les perspectives d'évolution à long ou moyen terme ;
- Les moyens mis en place pour mettre en œuvre ses objectifs.

Pour déterminer ces éléments, il est donc essentiel de réaliser une étude de marché préalablement à la réalisation du business plan.

Faire une étude de marché sourcée et argumentée

Pour réussir dans le monde de l'entrepreneuriat, il est important d'**analyser le marché sur lequel on s'implante** mais aussi la concurrence. Une [étude de marché](#) sourcée et argumentée s'impose alors.

A ce titre, plusieurs paramètres doivent être étudiés :

- La taille du marché et ses principaux acteurs ;
- La loi le régissant ;
- L'équilibre du rapport entre l'offre et la demande ;
- La concurrence en place ;
- La perception du produit, service ou de la marque chez le consommateur ;
- Les enjeux technologiques et environnementaux ;
- Les contraintes économiques, sociales et juridiques.

Valoriser le projet par une stratégie marketing cohérente

Afin de montrer votre investissement dans le succès de votre projet, il vous faudra également **prévoir une stratégie marketing efficace**, et l'exposer au sein du business plan. Pour cela, commencez par identifier votre marché cible et leurs besoins. En fonction de ces paramètres, vous pourrez établir un plan d'action marketing, les campagnes publicitaires à mener ainsi que le budget à allouer pour les mener à bien.

A noter : pour matérialiser ces éléments dans le business plan, n'hésitez pas à insérer des visuels et des slogans véhiculant le message que vous souhaitez transmettre aux consommateurs potentiels.

Décrire le process prévu et les statuts juridiques nécessaires

Enfin, il est indispensable de **détailler au sein du business plan la stratégie** prévue pour mener à bien votre projet de création d'entreprise. Pour devenir un entrepreneur de renom, vous devrez donc prêter une attention toute particulière au système de fonctionnement de l'entreprise, aux processus à mettre en place ainsi qu'aux ressources humaines, matérielles et incorporelles qui lui seront nécessaires.

Aussi, c'est dans cette partie que vous devrez **expliquer le choix de votre statut juridique**. Il s'agit d'un choix déterminant, puisque selon la forme juridique sélectionnée, le champ de responsabilité, le cadre juridique ainsi que d'autres éléments (régime fiscal, social, etc.) ne seront pas les mêmes.

Etablir un prévisionnel financier complet

Le prévisionnel financier vient compléter le business plan, en apportant aux investisseurs des données comptables précises.

Ces derniers sont en effet intéressés par la **capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds investis**, sur une moyenne de 3 à 5 ans. Pour [faire un prévisionnel financier](#) vous faudra par conséquent calculer des éléments comptables concrets tels que le [seuil de rentabilité](#) ou encore un solde intermédiaire de gestion.

D'autres éléments seront à préparer, de préférence à l'aide d'un comptable afin d'éviter les erreurs :

- Estimation des revenus et des charges de l'entreprise ;
- Bilan prévisionnel ;
- Compte de résultat prévisionnel ;

- Plan de financement.

Devenir entrepreneur : comment trouver des financements ?

Lors de la création d'une entreprise, quelle que soit sa [forme juridique](#), il est important de rassembler des fonds. Pour cela, les entrepreneurs disposent de plusieurs solutions :

- Réaliser des apports personnels ;
- Recourir aux aides gouvernementales pour la création d'entreprise ;
- Solliciter des financements privés.

Apports personnels des associés

Les apports personnels d'un entrepreneur constituent généralement la **principale source de financement d'une entreprise**. En effet, il est important que le capital social déposé soit suffisant pour que les investisseurs et établissements bancaires vous suivent dans votre projet.

Pour déterminer le montant d'apport personnel nécessaire, l'entrepreneur devra :

1. Evaluer précisément les besoins réels en trésorerie de sa future entreprise ;
2. Définir le pourcentage d'apport minimal à allouer pour optimiser ses chances de gagner la confiance des établissements bancaires et investisseurs (pour obtenir plus facilement un prêt par exemple).

A noter : il est ainsi conseillé aux entrepreneurs de souscrire un capital social supérieur aux montants légaux minimums imposés.

A ces fins, il est important de savoir qu'**il est possible de réaliser plusieurs sortes d'apports** :

- En numéraire c'est-à-dire en sommes d'argent directement déposées sur le compte bancaire de la société ;
- En nature, autrement dit, l'apport de biens meubles ou immeubles au capital d'une société ;
- En industrie, ce qui signifie que certains associés mettront à disposition d'une entreprise leur savoir-faire et compétences.

Financements publics

En France, les [aides à la création d'entreprise](#) sont nombreuses, car le pays soutient grandement l'entrepreneuriat. Aussi, voici un aperçu des différentes solutions proposées pour créer une entreprise sans apport.

Obtenir le maintien des ARE

L'Aide au retour à l'emploi ([ARE](#)) est une forme de subvention indirecte permettant de soutenir financièrement les jeunes créateurs d'entreprise dans leur projet.

Concrètement, il s'agit de **maintenir les allocations chômage** de l'entrepreneur pendant ses démarches de création d'entreprise. Il peut ainsi bénéficier du restant de ses droits au chômage, sous forme d'un capital versé mensuellement.

Bon à savoir : l'ARE peut également être maintenue en l'absence de projet de création d'entreprise. Il s'agit en effet d'un revenu de remplacement délivré sous certaines conditions par France Travail (anciennement pôle emploi) aux personnes privées involontairement de leur emploi.

Bénéficiaire de l'ARCE

Également versée par France Travail, l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) s'adresse aux demandeurs d'emploi. Il s'agit d'**obtenir ici 60% de vos droits à l'ARE restant** sous la forme d'un capital versé en une fois.

Bon à savoir : les droits à l'ARE restants après imputation des 60% sont conservés et pourront être touchés par l'entrepreneur si son projet échoue et qu'il se retrouve à nouveau dans une situation l'autorisant à percevoir ses allocations chômage.

Pour l'obtenir, vous devrez respecter les conditions suivantes :

- Être éligible à l'ARE ;
- Avoir obtenu l'ACRE ;
- Déclarer votre projet d'entreprise à France Travail.

Attention : l'ARE et l'ARCE ne sont pas cumulables. L'entrepreneur devra donc choisir entre conserver l'ARE et être indemnisé mensuellement, ou obtenir l'ARCE pour recevoir 60% de ses droits au chômage restants en une seule fois.

Obtenir l'ACRE

L'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise ([ACRE](#)) est octroyé aux entrepreneurs éligibles afin de les libérer d'une partie de leurs charges sociales en début d'activité.

Concrètement, cette **exonération partielle de cotisations sociales** est donc appliquée pendant la première année d'exercice, et peut être renouvelée sous conditions.

Si certaines sociétés bénéficient automatiquement de cette aide, les [micro-entrepreneurs](#) eux doivent en faire la demande expresse dans les 45 jours suivant leur déclaration de début d'activité.

Souscrire au dispositif NACRE

Le Nouvel accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise ([NACRE](#)), octroi une aide considérable aux jeunes entrepreneurs éligibles. En effet, il permet de bénéficier d'un **accompagnement lors du démarrage de l'activité**, pour obtenir des financements mais également vous aider à monter le projet d'entreprise.

Elle est toutefois **limitée dans le temps** :

- 3 ans sont accordés concernant la partie accompagnement du démarrage et du développement de l'entreprise ;
- 4 mois pour l'aide au montage financière d'une création d'entreprise ;
- 6 mois s'il s'agit d'une reprise d'entreprise.

Le CAPE

Constitué d'une aide financière et d'un accompagnement pour la création d'entreprise, le Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) est généralement proposé par certaines entreprises ou associations. Ces dernières mettent ainsi à disposition de l'entrepreneur en devenir les **moyens matériels et financiers nécessaires pour lancer son activité**. En contrepartie, l'entrepreneur s'engage à respecter le programme de préparation mis en place par son cocontractant.

Exonérations fiscales

Outre les aides précédemment étudiées, la loi prévoit également des **exonérations d'impôts sur les bénéfices** et des réductions d'impôts pour certaines entités :

- Jeunes entreprises localisées dans les zones franches urbaines ;
- Nouvelles entreprises situées dans des zones d'aménagement territorial ;
- Entreprises disposant d'un statut spécifique, telles que les start-ups ou les sociétés de capital-risque.

Les **conditions pour en bénéficier** sont les suivantes :

- Présence effective d'au moins 5 ans dans le secteur ;
- Effectif minimal de 2 salariés à l'issue du premier exercice ;
- [Le capital de l'entreprise](#) doit être détenu à plus de 50% par des personnes physiques ou des sociétés familiales ;
- L'entreprise doit être soumise à l'Impôt sur les sociétés (IS).

Financements privés

Des organismes privés peuvent également vous aider à devenir entrepreneur. En effet, certaines entités ou dispositifs privés permettent de **rassembler les fonds nécessaires** au développement d'une activité entrepreneuriale. Vous pouvez ainsi recourir :

- A des prêts bancaires ;
- Au financement participatif ;
- A la bienveillance de Business Angels, investisseurs recherchant des opportunités intéressantes pour placer leur argent.

Quel statut juridique choisir pour mon entreprise ?

Dans le but de déterminer le [type d'entreprise](#) à créer, la première question à vous poser est de savoir si vous comptez entreprendre seul ou à plusieurs. Selon le cas, les options vous seront limitées, il vous faudra **choisir entre l'entreprise individuelle ou forme sociétaire**.

Zoom : Si vous souhaitez créer votre entreprise en toute sérénité, confiez les [formalités d'immatriculation](#) de votre entreprise à LegalPlace. On se charge de toutes les formalités administratives à votre place. Pour ce faire, il vous suffit de remplir un formulaire en ligne, accompagné des pièces demandées, et notre équipe se chargera du reste dans les plus brefs délais.

Entreprendre seul

Pour entreprendre seul, il vous faudra choisir parmi les formes juridiques suivantes :

- Entreprise individuelle ([EI](#)) ;
- Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ([EURL](#)) ;
- Société par actions simplifiée unipersonnelle ([SASU](#)) ;
- [Micro-entreprise](#).

Chacun de ces statuts comporte des spécificités propres, aussi nous vous invitons à consulter les articles dédiés en cliquant sur les liens ci-dessus, pour approfondir votre information à leur sujet.

Entreprendre à plusieurs

L'exercice d'une activité en société est limité à certaines formes juridiques. Parmi la liste suivante, certaines formes de sociétés sont par ailleurs dédiées à certains types d'activités, comme par exemple la SCI qui est réservée à l'immobilier. Voici donc les différents types de sociétés qu'il est possible de créer à plusieurs :

- Société à responsabilité limitée ([SARL](#)) ;
- Société par actions simplifiée ([SAS](#)) ;
- Société anonyme (SA) ;
- Société en nom collectif ([SNC](#)) ;
- Société en commandite par action ([SCA](#)) ;
- Société en commandite simple ([SCS](#)) ;
- Société coopérative de production (SCOP) ;
- [Sociétés civiles](#) : SCI, SELARL, SELAS, SCP, etc.

Chacun de ces statuts comporte des spécificités propres, aussi nous vous invitons à consulter les articles dédiés en cliquant sur les liens ci-dessus, pour approfondir votre information à leur sujet.

Quel régime fiscal privilégié pour devenir

entrepreneur ?

Selon la forme juridique choisie, **3 régimes d'imposition peuvent s'appliquer**. En effet, certains régimes, comme le micro-fiscal ou l'Impôt sur le revenu sont réservés à certains statuts, voir soumis à condition pour être applicables.

Le choix du régime fiscal doit être effectué selon les paramètres suivants :

- La forme juridique choisie pour devenir entrepreneur ;
- Le secteur dans lequel vous exercez ;
- Vos besoins et les spécificités de votre projet.

Le régime micro-fiscal

Il s'agit d'un régime particulièrement avantageux, auquel peuvent être soumis les micro-entrepreneurs et certains entrepreneurs individuels.

En optant pour ce régime, vous paierez vos cotisations en fonction du chiffre d'affaires (CA) réalisé. **Le taux d'imposition est fixe, et dépend de l'activité exercée.**

Toutefois, des plafonds de chiffre d'affaires s'appliquent pour en bénéficier :

- 188 700 € pour les activités commerciales (vente de marchandise, fourniture de logement, etc.)
- 77 700 € pour les activités de [prestations de services](#) ou les professions libérales.

L'impôt sur les sociétés

Cet impôt **s'applique directement aux bénéfices de l'entreprise** et concerne en particulier les SARL, SA, SAS, SCA, SASU et EURL. Voici un tableau présentant les différents taux d'imposition applicables en 2023 :

Montant des bénéfices réalisés	CA < ou égal à 10 millions d'euros	CA > 10 millions d'euros
Entre 0 et 42 500€	Taux réduit de 15%	Taux normal de 25%
Au delà de 42 500€	Taux normal de 25%	

Le régime de l'impôt sur le revenu

Certaines professions et catégories d'entreprises jouissent du régime de l'IR, l'impôt personnel qui **s'applique au revenu d'une personne physique**. C'est notamment le

cas des professions libérales, des SCI familiales ou encore des SARL et des SAS qui peuvent sous certaines conditions, sélectionner l'IR pour une durée de 5 ans suivant la date de début d'activité.

Comment devenir entrepreneur : l'étape de la création d'entreprise

Depuis la mise en place du [guichet unique de l'INPI](#), le 1^{er} janvier 2023, **les formalités d'entreprises sont à réaliser en ligne.**

Ainsi, qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle ou d'une société, pour [créer une société sur l'INPI](#) vous devrez suivre les étapes suivantes :

1. Créez un compte sur le [portail INPI](#), ou connectez-vous avec vos identifiants ;
2. Dans la rubrique « Formalités d'entreprises » sélectionnez l'encart « Création d'entreprise » ;
3. Laissez vous guider par le questionnaire unique, mis en place sur la plateforme, et complétez tous les champs qui concernent votre cas ;
4. Transmettez vos justificatifs directement sur la plateforme ;
5. Payez vos formalités par carte bancaire.

Les [formalités de création d'une entreprise](#) pluripersonnelle sont plus poussées que celles d'une micro-entreprise. Cela s'explique notamment par la présence de plusieurs associés et donc une structure plus importante. La principale différence dans la procédure est donc relative aux **justificatifs qu'il vous faudra fournir pour compléter votre demande** d'immatriculation. Sur ce point nous vous invitons à consulter le tableau suivant :

Documents à fournir pour créer une société

Documents à fournir pour créer une entreprise

Exemplaire des statuts signés

Certificat de dépôt de fonds

Justificatifs d'identité des dirigeants

Attestation de parution dans un JAL

Acte de nomination du commissaire aux apports

Rapport du commissaire aux apports

Déclaration des bénéficiaires effectifs

Attestation de domiciliation de l'entreprise

Justificatif d'identité du micro-entrepreneur

Attestation sur l'honneur de non-condamnation
et de filiation

Attestation de domiciliation de l'auto-entrepreneur

Selon la situation de l'entrepreneur, l'activité exercée et la forme juridique choisie, des **documents supplémentaires** pourront vous être réclamés. C'est notamment le cas des diplômes ou de l'autorisation d'exercer dans le cadre d'une profession réglementée, ou encore de l'original de l'acte de mariage ou de pacs en présence d'un conjoint collaborateur.

Tableau comparatif des principales formes juridiques

D'après l'INSEE, en 2022 les principales formes juridiques créées par les entrepreneurs sont les SARL/EURL, les SAS/SASU et les micro-entreprises. Voici un tableau répertoriant les **principales caractéristiques des formes juridiques les plus prisées des entrepreneurs**, afin de vous éclairer dans votre prise de décision :

	SAS/SASU	SARL/EURL	Micro-entreprise
	1 pour la SASU	1 pour l'EURL	
Nombre d'associés	2 sans limite pour la SAS	2 minimum et 100 maximum pour la SARL	1 seul, le micro-entrepreneur
Organe de direction	Président unique	Gérant(s)	Associé unique
Protection du patrimoine personnel	Oui	Oui	Oui
Capital social minimum	1€	1€	Aucun capital e

Régime social du dirigeant	Régime général de la sécurité sociale	SSI pour le gérant majoritaire	SSI
Régime fiscal	IS (option possible pour l'IR pendant 5 ans)	IS (option possible pour l'IR pendant 5 ans)	Micro-fiscal

Lire aussi : [Ouvrir un dépôt vente](#)

FAQ

Quels sont les avantages à devenir entrepreneur ?

Le principal avantage réside dans la liberté d'exercer une activité épanouissante et de mener à bien son propre projet.

Comment créer une entreprise sans argent ?

Pour créer une entreprise sans argent, il est possible de recourir au financement participatif, d'obtenir des financements publics ou encore de recourir à l'emprunt bancaire.

Est-il possible de démissionner pour créer une entreprise ?

Oui, un congé pour création d'entreprise est ouvert aux salariés disposant d'un minimum de 24 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, dans l'entreprise.